

Procédures générales pour le formulaire de la gestion d'une commotion cérébrale à l'école (plan de retour à l'école)

Les étapes 3a à 4b du Plan de retour à l'école pour le retour à l'école pour le retour aux études (RAE) et les étapes 3 à 6 du Plan de retour à l'école pour le retour à l'activité physique (RAAP) encadre la progression de l'élève à travers les étapes scolaires du plan de RAE et de RAAP. Il a été conçu pour orienter et documenter les étapes du plan de RAE et de RAAP.

La partie scolaire du plan commence par :

- Une réunion des parents/tuteurs et de la direction de l'école (par exemple, réunion en personne, conférence téléphonique, vidéoconférence, courriel) qui fournira des informations sur :
 - la partie scolaire du plan de RAE et de RAAP ; et
 - les membres de l'équipe collaborative et leur rôle (parents/tuteurs, élève, direction de l'école, responsable de l'équipe, personnel enseignant, médecin ou infirmière praticienne ou fournisseur de soins de santé autorisé approprié).
- Une conférence avec l'élève pour déterminer le plan individualisé du RAE et définir :
 - les stratégies et les approches d'apprentissage du RAE requises pour l'élève selon ses symptômes post-commotionnels ; et
 - la meilleure façon de rendre les activités permises accessibles.

Généralités concernant le retour à l'école

- Les étapes 3a à 4b du Plan de retour à l'école pour le retour aux études (RAE) et les étapes 3 à 6 du Plan de retour à l'école pour le retour à l'activité physique (RAAP) se déroulent à l'école et, le cas échéant, la partie de RAAP du plan peut se dérouler dans le cadre d'entraînements sportifs (par exemple, l'élève n'est pas inscrit au cours d'éducation physique).
- Les parents/tuteurs et l'élève doivent être avisés de l'importance de rapporter un diagnostic de commotion cérébrale à tout entraîneur et à tout organisme sportif à l'extérieur de l'école auprès duquel l'élève est inscrit et participe aux activités.
- Le nombre d'étapes n'équivaut pas au nombre de jours : chaque étape doit durer au moins 24 heures. Le temps qu'il faut pour terminer chaque étape dépendra de la gravité de la commotion cérébrale et de l'élève.
- Prévoir entre 1 et 4 semaines pour compléter le plan de RAE et de RAAP.
- L'élève passe à l'étape suivante lorsque les activités de l'étape actuelle sont tolérées sans qu'un retour de symptômes, de nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent soient présents ou signalés.
- L'élève tolère une activité si ses symptômes ne sont pas exacerbés (aggravés, intensifiés, pires).
- Bien que les étapes du RAE et du RAAP soient interrelées, elles ne sont pas interdépendantes. La progression étape par étape de l'élève pour le RAE n'est pas reliée à sa progression étape par étape pour le RTPA. Toutefois, les élèves doivent avoir terminé les étapes 4a et 4b du RAE et l'étape 4 du RAAP, en plus d'avoir obtenu une autorisation médicale, avant de commencer l'étape 5 du RAAP.
- Tant que les élèves n'ont pas terminé avec succès toutes les étapes du plan de RAE, ils ne doivent pas risquer de subir une autre blessure en participant aux activités physiques suivantes :
 - participation illimitée à l'éducation physique du programme-cadre ;
 - activités intra-muros ;
 - participation illimitée aux activités interscolaires sans contacts ; ou
 - participation à l'entraînement d'un sport de contact.
- L'élève qui ne présente aucun symptôme à son retour à l'école doit passer par toutes les étapes du RAE et du RAAP et demeurer asymptomatique pendant au moins 24 heures à chaque étape avant de

passer à l'étape suivante.

- Le plan ne remplace pas un avis médical.
- Pendant toutes les étapes du RAE et durant les étapes 1 à 4 du RAAP :
 - si les symptômes réapparaissent ou si de nouveaux symptômes se manifestent, l'élève retourne à l'étape précédente pendant au moins 24 heures et ne participe qu'à des activités qui peuvent être tolérées.
- Au cours des étapes 5 et 6 du RAAP :
 - si les symptômes réapparaissent ou si de nouveaux symptômes se manifestent, l'élève doit retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne pour faire réévaluer l'autorisation médicale.
- Pendant toutes les étapes du RAE et du RAAP, si les symptômes s'aggravent avec le temps, il faut suivre les procédures de l'école (procédures de l'équipe collaborative) pour communiquer avec les parents ou tuteurs et les informer que l'élève a besoin d'une évaluation médicale de suivi.
- Le plan prévoit que chaque élève progressera à son rythme. Les délais et les activités peuvent varier.
- Une fois le plan de RAE et de RAAP terminé, ce formulaire est retourné à la direction de l'école pour être conservé selon les procédures du conseil scolaire.